

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PÉVÈLE CAREMBAUT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2021_048

OBJET :

COMMISSION N°3
POLITIQUE DE LA VILLE

*Signature d'une
convention de
subvention avec le
centre social
d'OSTRICOURT pour
l'année 2021*

**Présents à l'ouverture de la
séance :**

Titulaires présents :

Suppléants présents :

Procurations :

Nombre de votants :

Présents :

Ont donné pouvoir :

Absents excusés :

Secrétaire de Séance :

L'an deux mille vingt-et-un, le 6 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 30 mars 2021, conformément à la loi.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 Avril 2021

Délibération CC_2021_048

COMMISSION N°2

Politique de la Ville

Signature d'une convention de subvention avec le Centre social de la commune d'OSTRICOURT

Le Conseil Communautaire,

Vu la compétence Politique de la ville,

Vu la délibération n°2015/194 du conseil communautaire en date du 29 juin 2015 relative à la signature du contrat de ville pour les années 2015-2020,

Vu la délibération n°CC_2016_065 du conseil communautaire en date du 19 avril 2016 relative à la signature de la convention avec le centre social pour l'année 2016,

Vu la délibération n°CC_2017_120 du conseil communautaire en date du 26 juin 2017 relative à la signature de la convention avec le centre social pour l'année 2017,

Considérant que le centre social d'OSTRICOURT mène différentes actions dans le cadre de la programmation « Politique de la ville »,

Considérant que les actions menées par le Centre social d'OSTRICOURT dans le cadre de la compétence « politique de la ville » sont évaluées à 12 240 € pour l'année 2021,

Considérant que pour l'année 2021, il est prévu pour un montant de 12 240 € pour financer les actions suivantes :

- | | | |
|---|---|------------|
| • Cour(s) de re-création, créateur de lien social | : | 4 030,00 € |
| • Nos Quartiers d'été | : | 1 522,50 € |
| • Projets d'Initiative Citoyenne (Ex-FPH) | : | 1 907,50 € |
| • Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité | : | 3 000,00 € |
| • Dispositif Ville Vie Vacances | : | 970,00 € |
| • Projet Culturel | : | 810,00 € |

Vu la délibération n°CC_2021_046 du Conseil communautaire en date du 6 avril 2021 relative à la programmation du budget « Politique de la ville » pour l'année 2021,

Vu le projet de convention de subvention avec le Centre social La Ruche d'OSTRICOURT.

Où l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par ... voix POUR, ... voix CONTRE, ... ABSTENTION sur ... votants)

- De verser une subvention de 12 240 € au centre social d'OSTRICOURT pour le premier semestre 2021
- D'autoriser son Président à la signature de la convention de subvention avec le Centre social La Ruche d'OSTRICOURT afin d'assurer le financement des actions Politique de la ville menées par le centre social

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président
Luc FOUTRY